

# Elections aux Conseils d'UFR, Ecoles et Instituts

## Le Directeur du Centre universitaire d'enseignement du journalisme (Cuej)

- VU** le livre VII du code de l'éducation et notamment ses articles D719-1 et suivants,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de l'Institut Centre universitaire d'enseignement du journalisme

### DECIDE

#### Article 1

Les élections générales/~~partielles~~<sup>1</sup> des représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants, BIATPSS et des étudiants au Conseil de l'Institut Centre universitaire d'enseignement du journalisme se tiendront le **mardi 2 décembre 2025**.

#### Article 2

Les électrices et électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : 5 sièges
- Collège B - Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : 5 sièges
- Collège des personnels BIATPSS : 1 siège
- Collège étudiant : 6 sièges

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile

**Article 3 :**

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

| <b>Dates</b>   | <b>Opérations électorales</b>   | <b>Observations</b>  |
|--|---|--|
| Vendredi 7 novembre 2025   | Affichage des listes électorales (au plus tard 20 jours avant le scrutin)   |  |
| Jeudi 13 novembre 2025 avant midi                                      | Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi   | Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement    |
| Vendredi 14 novembre 2025  | Réunion du comité électoral consultatif en cas de doute sur l'éligibilité d'un candidat   |  |
| Lundi 17 novembre 2025   | Publication et affichage des candidatures   |  |
| Mercredi 26 novembre 2025  | Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation | Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin |
| Lundi 1 <sup>er</sup> décembre 2025 avant 16 heures                    | Date limite de dépôt des procurations   |  |
| <b>SCRUTIN</b><br><b>Mardi 2 décembre 2025 de 9 heures à 16 heures</b> |   |  |
| Mardi 2 décembre 2025  | Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux   |  |
| Vendredi 5 décembre 2025   | Réunion du comité électoral   |  |
| Vendredi 5 décembre 2025   | Proclamation et affichage des résultats   |  |
| Mercredi 10 décembre 2025  | Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)           | La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg                      |

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

---

Madame Caroline Carlot-Schmitt  
Bureau 215 du bâtiment Escarpe  
Adresse postale : Université de Strasbourg, Cuej, 4 rue Blaise Pascal, CS 90031, 67081 Strasbourg Cedex  
Mail : carlotschmitt@unistra.fr

---

#### Article 4

Mme Caroline Carlot-Schmitt est nommée Présidente du Bureau de vote.  
M. Guillaume Bardet, M. Jean-Christophe Galen et M. Pierre Traband sont nommés assesseurs.

#### Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Mme Caroline Carlot-Schmitt est chargée de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 22 septembre 2025

Le Directeur,

Cédric PELLÉ  
Directeur du CUEJ

